



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 10 octobre 2013

Présidence: M. Moritz de HADELN

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 53 relatif à un prêt octroyé à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie;
- ouï le rapport de la Commission des Finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer à l'Association Le Colibri un prêt de Fr. 300'000.- aux conditions suivantes:
- Taux fixe de 2,5%.
 - Durée 15 ans.
 - Remboursement sur une période de 15 ans, soit au minimum Fr. 20'000.- par année.
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 300'000.-.

Le délai référendaire de 20 jours court dès l'affichage au pilier public.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Moritz de Hadeln



La secrétaire:

Mireille Tacheron